

## **1 - DES CAP, DES BAC. PRO. , DES BTS, C'EST MAINTENANT !**

### **Sommaire :**

1. Des CAP, des Bac Pro, des BTS, c'est maintenant !
2. « Le syndicalisme est un engagement à durée illimitée »
3. Formation : tenir compte de la spécificité des PLP
4. Contractuels : le Snetaa-Fo veille
5. Qui veut la peau des PLP ?
6. Réparer la casse du statut des PLP
7. Combattre avec le SNETAA-FO pour se donner un avenir !
8. Enseignants : nous ne sommes pas assez payés !
9. Retraite : info ou intox
10. Lu au BO
11. Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin

Un nouveau Président, un nouveau gouvernement, ouvrent une nouvelle politique éducative. Ainsi, le **SNETAA** espère qu'un véritable dialogue basé sur la confiance et la franchise pourra se mettre en place. Pour autant, le **SNETAA** conservera toute son indépendance pour apprécier les mesures prises.

Le **SNETAA** a toutefois choisi d'éclairer tous ses adhérents en leur adressant le courrier que le candidat François Hollande lui avait envoyé en réponse à ses questions sur l'avenir qu'il envisageait pour l'enseignement professionnel.

Chacun peut comprendre que le courrier d'un candidat devenu Président prend une résonance particulière et mérite d'être connu. S'agit-il de promesses ou d'engagements ? Nous espérons donc que les éléments contenus dans ce courrier seront appliqués comme l'abrogation de la loi CHERPION qui prévoyait l'apprentissage dès l'âge de 15 ans et que pour le reste, cela permettra d'ouvrir de nombreuses discussions sur l'ensemble des dossiers.

Le **SNETAA** a demandé à être reçu par Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale, George PAU-LANGEVIN, Ministre de la réussite éducative et Victorin LUREL, Ministre de l'Outre-mer pour la situation spécifique des ultra-marins.

Pour autant, toutes nos revendications perdurent et nous devons maintenir la pression car l'enseignement professionnel a été considéré comme une variable d'ajustement du secondaire et c'est lui qui a payé la plus grande partie de la facture des suppressions de postes.

C'est pourquoi, nous devons continuer à nous mobiliser pour que dans notre secteur aussi des mesures d'urgence soient prises pour corriger la préparation de la rentrée dans les académies, dans les établissements. Nous devons stopper certains chefs d'établissement ou recteurs zélés qui voulaient mettre en œuvre le développement de l'apprentissage, la mixité des parcours dans les établissements.

L'urgence est d'autant plus grande que nous sommes en phase d'orientation et d'affectation des élèves de 3<sup>ème</sup> vers les LP.

**C'EST MAINTENANT** qu'il faut arrêter les mécanismes organisés de la non-affectation des jeunes vers les LP, notamment par une surorientation vers les secondes générales ou technologiques.

Le **SNETAA** quels que soient les gouvernements continue ses combats pour la reconnaissance des jeunes de la voie professionnelle et leur émancipation, pour le respect dû aux PLP et leur revalorisation.

Les combats pour l'avenir de l'enseignement professionnel sont d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour le **SNETAA** même si nous attendons maintenant une nouvelle direction pour la politique éducative.

## **2 - « LE SYNDICALISME EST UN ENGAGEMENT A DUREE ILLIMITEE »**

Depuis le recrutement, puis en période d'activité professionnelle, puis en retraite, le « syndicalisme est un engagement à durée illimitée » déclare une militante efficace et motivée.

En effet, ne regarder que son cas personnel et croire que tout va de soi serait oublier que toute avancée est le résultat d'une action syndicale permanente, harassante :

- Tant pour **les non-titulaires et les contractuels** qui ont besoin d'informations et de soutien. Ils savent pourquoi compter sur le **SNETAA-FO** qui revendique leur titularisation très clairement et ce tout au long de l'histoire des LP-SEGPA-EREA dans toutes les disciplines.
- Tant pour **les stagiaires** qui, avec le **SNETAA-FO**, défendent leur droit à la formation initiale (qui existera peut-être de nouveau), leur droit à une première affectation transparente et non arbitraire (alors que la régulation budgétaire atroce nie souvent la réalité humaine, sociale, familiale des collègues...).
- Tant pour **les titulaires** qui peuvent compter sur le **SNETAA-FO** tout au long de leur carrière pour défendre des principes et des valeurs (dont la Laïcité), l'indépendance syndicale et le droit dans le statut des PLP contre l'arbitraire et la déréglementation qui se développent.
- Tant pour **les retraité(e)s** qui ont aussi des droits et des perspectives à faire valoir. Et ils savent pouvoir compter sur le **SNETAA-FO** pour faire avancer leurs revendications en restant syndiqué(e)s et aussi militant(e)s du secteur.

Vous connaissez les acquis du **SNETAA-FO** même récents et avec vous, il pourra continuer à obtenir la satisfaction de vos revendications.

Le **SNETAA-FO** majoritaire chez les PLP en LP-SEP-EREA-SEGPA depuis 1967 au plan national continuera à compter sur votre confiance et votre soutien !

**Rejoignez-nous ! Lutte avec nous au sein du SNETAA-FO !  
Vous comptez sur le SNETAA-FO, il compte sur vous !**

**Syndiquez-vous pour toujours faire avancer nos revendications !**

**Parlez ! Echangez ! Adhérez et Faites adhérer au  
SNETAAFO !**

## **3 - FORMATION : TENIR COMPTE DE LA SPECIFICITE DES PLP**

Nous entendons parler des « Ecoles Supérieures du Professorat de l'Education » et du retour à une année de formation pour les stagiaires : *c'est une bonne chose*. Comme d'habitude, le **SNETAA**, syndicat majoritaire dans l'enseignement professionnel depuis des décennies, sera là pour valoriser la spécificité du corps des Professeurs de Lycée Professionnel.

En effet, lorsqu'il est question de recrutement et de formation des enseignants, il est nécessaire de tenir compte de la spécificité des LP qui scolarisent le tiers des élèves du second degré, du CAP au BTS, dans différents métiers.

On n'enseigne pas de la même façon dans la voie générale et la voie professionnelle. Et hélas, souvent, les décideurs l'ignorent, eux qui ne sont pas passés par ce cursus scolaire.

De même, pour un professionnel qui a réussi le concours de PLP, l'attente de formation est très spécifique. Savoir s'adapter pour enseigner en SEGPA ou EREA, en CAP ou Baccalauréat Professionnel ou BTS ou DMA nécessite une formation spécifique pour favoriser la réussite des élèves et les préparer à la formation tout au long de la vie.

**Avec le SNETAA- FO, agissons efficacement pour faire prendre en compte la spécificité du métier de PLP.**

#### **4 - CONTRACTUELS, LE SNETAA-FO VEILLE**

Pour faire valoir vos droits suite à la parution de la nouvelle loi du 12 mars 2012 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique, une note du 15 mars du ministère de l'Éducation « ordonne » à tous les recteurs de toutes les académies de transformer les contrats CDD en CDI pour les personnels remplissant les conditions contenues dans le texte de loi : justifier de 6 années dans les 8 dernières années.

##### **Comment s'effectue le calcul ?**

Il faut considérer la période du 12 mars 2004 au 12 mars 2012, soit 8 ans en arrière et cela sans condition autre que celle-ci. Il faut évidemment être en poste ou en congé réglementaire.

Des débordements et une interprétation erronée ont commencé dans différentes académies. En effet, dans le calcul, certains rectorats appliquent un paragraphe concernant les interruptions de plus de 4 mois. Cette clause ne s'applique qu'aux agents ne remplissant pas les conditions de CDI au 12 mars 2012.

Dans l'académie de Nice, de Grenoble et de Lille, de nombreux contractuels en sont victimes. A Lille, une première liste de 34 noms était validée. Grâce à la vigilance du **SNETAA-FO** et de son responsable du secteur « contractuels », plus de 120 noms de collègues ont été rajoutés. Ils pourront bénéficier du CDI (ils avaient été oubliés). **Il faut être vigilant et dénoncer ces abus que le nouveau texte va engendrer.**

De plus, la nouvelle loi prévoyait l'ouverture de concours réservés et examens professionnels.

Nous risquons d'avoir une année blanche car à ce jour aucun concours n'est ouvert.

Le **SNETAA-FO** dénonce cette situation car la loi du 12 mars n'est mise en place que pour 4 ans. Une première étape est franchie mais le combat n'est pas gagné. Les revendications des contractuels concernant la titularisation et une grille de salaire nationale sont loin d'être acquises.

**C'est le combat du SNETAA-FO.** La seule organisation syndicale qui s'occupe et défend les contractuels.

Ne restez pas isolés !

Contractuels, syndiquez-vous, rejoignez une organisation forte : le **SNETAA-FO**, première organisation syndicale dans les LP et chez les contractuels.

Faites adhérer au **SNETAA-FO**, un syndicat pour les contractuels.

#### **5 - QUI VEUT LA PEAU DES PLP ?**

Comment réduire le nombre de PLP ? La réponse a été trouvée par un syndicat : diminuer le nombre de semaines de PFMP. Syndicat qui remet en cause par ailleurs le suivi des élèves en PFMP par les enseignants.

Il est vrai que la voie technologique et générale n'offre pas cette spécificité de formation. Supprimer les PFMP en 2<sup>nde</sup> par exemple, c'est laisser la porte ouverte à la fin de la spécificité de la voie professionnelle et la rapprocher des autres voies. C'est fermer les structures de LP en grand nombre et vouloir la mort du niveau V.

En effet, il y a danger d'avoir au bout du compte une seule et même seconde pour l'ensemble des voies, ce que le **SNETAA** refuse. La tentation est grande, et on peut l'observer déjà dans certaines académies, d'orienter les élèves sortant de collège vers la voie technologique et générale pour ensuite envoyer un flux important vers la 1<sup>ère</sup> pro d'élèves sortant de 2<sup>nde</sup>.

Par ailleurs, le **SNETAA-FO** revendique l'implantation de classes de 3<sup>e</sup> pré-pro dans les LP, même si pour nous les modalités de formation de ces classes sont à revoir, pour la préparation à une formation qualifiante et diplômante de tous les jeunes. De la même manière, nous revendiquons l'ouverture de classes de CAP supplémentaires dans certains bassins de formation, **car la rénovation de la voie pro, c'est une formation du CAP au BTS en Lycée professionnel, avec les PLP.** Supprimer les PFMP en seconde pro, c'est rester sur la base de 36 semaines de cours et donc arriver à une définition horaire hebdomadaire de 10,66 par semaine pour l'enseignement pro qui perd ainsi 3 heures par semaine. De la même manière, les PLP Lettres histoire-géo perdraient 2 heures par semaine. Faites le calcul pour les autres spécialités sur une année scolaire et vous économisez des dizaines de postes de PLP.

**NON AUX ATTAQUES CONTRE LES PLP ET LA VOIE PRO !  
LUTTER AVEC LE SNETAA-FO !**

## **6 - REPARER LA CASSE DES RETRAITES DES PLP**

Le précédent gouvernement s'est sciemment attaqué aux retraites des PLP. Il a en particulier supprimé l'article L12h du Code des Pensions (amendement d'un député d'Epinal).

Cela entraine dans le cadre de la Loi Fillon de novembre 2010 pour « économiser ». Ils ont préféré s'attaquer aux professeurs d'enseignement professionnel pratique plutôt qu'aux bénéficiaires du « bouclier fiscal » !

Si cet article L12h était contenu depuis des décennies dans le Code des Pensions, cela avait un sens car il tenait compte de la composition spécifique du corps des PLP.

En effet, il est tout à fait logique que le statut spécifique des PLP contienne la condition d'années d'exercice d'une profession pour enseigner ce métier. Et les sages législateurs de l'époque étaient très au fait du caractère restrictif du cadre de carrière imposé aux polypensionnés. Ainsi, pour compenser la perte de carrière consécutive au passage du privé au public la loi a inclus cet article L12h qui attribuait des années publiques lors du calcul de la pension pour ces durées d'activités considérées comme stage professionnel, puisque exigées pour passer le concours de PLP. Cela pouvait varier de une à cinq années (exigibles selon le diplôme et l'année de passage du concours externe).

Ce cadre a été brutalement supprimé !

Le **SNETAA-FO** demande son rétablissement pour favoriser le recrutement de professeurs dans les disciplines professionnelles avec l'expérience professionnelle nécessaire en évitant qu'ils soient pénalisés dans leur pension.

## **7 - COMBATTRE AVEC LE SNETAA-FO POUR SE DONNER UN AVENIR !**

5 000 postes ouverts au concours 2012 et à peine plus de candidats que pour l'année 2011, soit un peu plus de 38 000.

Pour mémoire : le nombre de postes aux concours a été de 3 000 l'année dernière. La proportion de candidats inscrits et qui se présentent aux concours ne dépasse pas les 45 %.

Problème de date ? ou désaffectation de jeunes pour exercer un métier qui, depuis la réforme de la masterisation, ne s'apprend plus, d'un métier où les **salaires sont bloqués !**

L'expérimentation du dispositif de master en alternance vient de faire de nombreux déçus, embauchés comme vacataires pour des remplacements, y compris à l'école primaire. Ce n'est pas ce que le **SNETAA-FO** appelle une formation.

Les lauréats en formation ou les recalés sont en effet les nouveaux remplaçants précaires de l'Education Nationale.

Le **SNETAA-FO** dénonce la masterisation des concours et *revendique, pour les enseignants, une véritable formation ainsi qu'une entrée progressive dans le métier, de plus en plus dévalorisé.*

### **POUR DEFENDRE VOS STATUTS : le SNETAA-FO !**

Le budget 2012 faisait peser sur l'Education Nationale l'essentiel des suppressions de postes. Sur 34 500 suppressions de fonctionnaires, c'est l'Education Nationale qui était la plus touchée avec 14 000 abrogations.

L'enseignement privé avait le vent en poupe dans les médias, notamment de par sa volonté d'expérimenter le télé-enseignement et de préconiser la suppression d'une heure de cours par semaine, ce qui permettrait d'économiser 15 000 postes. Une autre piste proposée par un syndicat du privé : annualiser le temps de travail des enseignants.

### **POUR DEFENDRE L'ECOLE LAIQUE et REPUBLICAINE : le SNETAA-FO !**

Accroissement des inégalités sociales à l'école, disparition de la carte scolaire, autonomie des établissements, voire autonomie du chef d'établissement, établissements ECLAIR, non-respect des textes réglementaires, interprétations des textes, déréglementation...

Attaque contre la voie professionnelle, volonté de développement de l'apprentissage, non ouverture aux concours dans les disciplines dites « à petits flux »...

**Le SNETAA-FO, C'EST LA FORCE A VOTRE SERVICE ! AU SERVICE DES PLP ET DE LA VOIE PROFESSIONNELLE !**

**LE SNETAA-FO POUR COMBATTRE AU QUOTIDIEN !**

## **8 - ENSEIGNANTS : NOUS NE SOMMES PAS ASSEZ PAYES !**

### **LE SNETAA-FO RECLAME LA REVALORISATION DES SALAIRES**

Extrait du rapport de l'OCDE de 2011 sur le salaire des enseignants en France :

**Rien de plus explicite ! ... Le salaire statutaire des enseignants ayant au moins 15 ans de d'exercice en France a également diminué (en valeur réelle) sur la période allant de 1995 à 2009 ...**

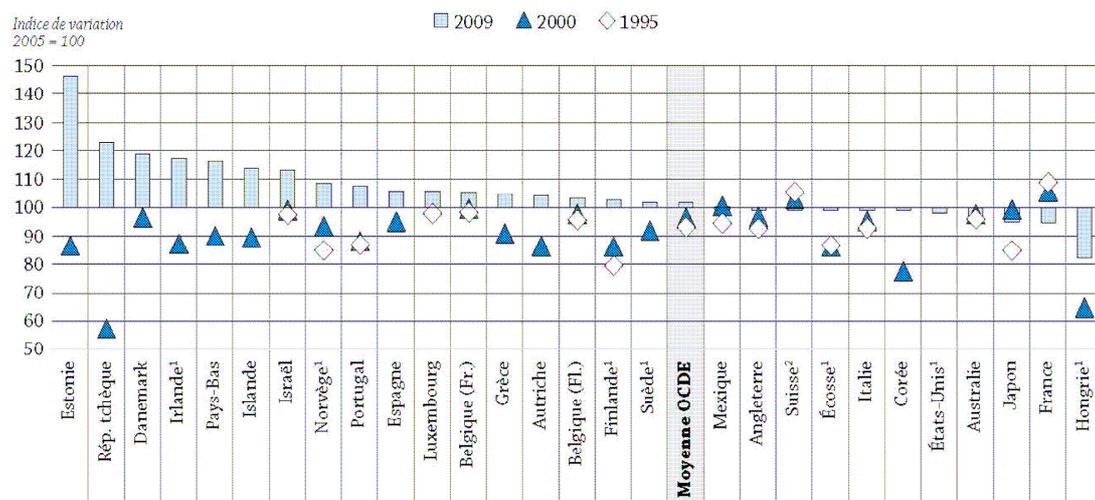
*La plupart des pays ont assisté à une régression du salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant entre 2000 et 2009. C'est en Australie, en Corée, en France, au Japon et en Suisse que le salaire des enseignants a le plus diminué.*

*Il est toutefois resté nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE dans tous les pays, sauf en Australie et en France ...*

... alors que dans le même temps, le poids des inégalités sociales est toujours aussi fort pour expliquer les performances moyennes des élèves à l'âge de 15 ans en France.

*Entre 1995 et 2009, le salaire des enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice a progressé en valeur réelle dans tous les pays, sauf en France et en Suisse.*

**Graphique D3.2. Évolution du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice/formation minimale (entre 1995, 2000, 2005 et 2009)**



1. Salaire réel.

2. Salaire après 11 ans d'exercice.

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'indice de variation, entre 2005 et 2009, du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice.

Source : OCDE, Tableau D3.3. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932463875>

## Prix et salaires, l'écart s'accroît !

Les progressions comparées des prix à la consommation et du point d'indice de traitement des fonctionnaires de 1998 à décembre 2011 (Source : INSEE) : les prix ont augmenté de 23,7 % depuis 1998 alors que le point d'indice de traitement de la fonction publique de 5,58 %. (selon la DAF)

### Les augmentations en Janvier 2012 et sur un an

Quelques chiffres :

- l'énergie +7,9 % sur un an (le gaz de ville +4,3 % en Janvier 2012)
- l'assainissement de l'eau +5,8 % sur un an (+1,6 % en Janvier 2012)
- les assurances habitation +3 % en Janvier 2012
- les mutuelles +6,4 % sur un an (+5,7 % en Janvier 2012)
- les transports ferroviaires +5 % sur un an (+2,5 % en Janvier 2012)...

### Traitement en Janvier 2012 :

- la valeur mensuelle du point d'indice ne change pas depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2010 : 4,6303 euros.
- la retenue pension civile augmente de 8,12 % à 8,39 % du traitement brut.
- la CSG passe de 7,5 % de 98,25 % du traitement brut + les indemnités.
- la CRDS à 0,5% de 98,25 % du traitement brut + les indemnités
- => soit une diminution du traitement net de 0,37 %
- la MGEN augmente de 6 % soit 2,97 % du traitement brut + les indemnités pour les actifs.

Le **SNETAA-FO** réclame l'augmentation générale des salaires et du point d'indice pour les enseignants.

## 9 - RETRAITES : INFO ou INTOX

De nombreuses publications d'organes de presse ou d'origines syndicales donnent des informations précises sur l'évolution de l'âge de la retraite.

Attention aux interprétations hâtives !

Certes le président de la République a annoncé le rétablissement de la possibilité de demander sa mise à la retraite à partir de 60 ans et rien ne permet de penser qu'il ne tiendra pas sa parole.

Mais pour connaître exactement les catégories concernées et les conséquences éventuelles sur le calcul des pensions, **il est urgent d'attendre la sortie du décret.**

De nombreuses questions se posent :

- Faudra-t-il avoir 164 trimestres effectivement cotisés ou validés ?
- Y aura-t-il une condition de début de carrière comme pour les retraites anticipées pour longue carrière actuelles ?
- Les bonifications enfant et enfant handicapé continueront-elles à être incluses comme cela l'a toujours été (même dans la loi de novembre 2010) ?
- L'âge de 60 ans sera-t-il considéré comme un nouvel âge légal pour les personnes concernées ou comme une retraite anticipée ? En conséquence, la surcote démarrerait-elle après 60 ans ou après l'âge de la génération ?
- Les 164 trimestres annoncés seront-ils figés pour les générations futures ou la durée exigée continuera-t-elle à s'accroître (165 tr pour les natifs de 1953 et 54 ; 166tr pour ceux de 1955 etc.)
- Ce décret sera-t-il suivi dans un proche avenir par une discussion de fond sur l'âge légal pour tous ? (voir l'article de l'EP 427).

*Dès la parution du décret, nous en ferons une analyse complète et vous la communiquerons.*

## **10 - LU AU BO 21 DU 24 MAI 2012**

### Enseignements primaire et secondaire

- **Bourses**

Bourses nationales d'enseignement du second degré de lycée - année scolaire 2012-2013

circulaire n° 2012-084 du 9-5-2012 (NOR [MENE1222968C](#))

- **Programme Éclair**

Complément à la liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme

arrêté du 26-4-2012 (NOR [MENE1200172A](#))

- **Sections Abibac, Bachibac et Esabac**

Double délivrance du diplôme du baccalauréat et d'un diplôme étranger : modification

arrêté du 18-4-2012 - J.O. du 3-5-2012 (NOR [MENE1221025A](#))

- **Baccalauréat technologique**

Définition de l'épreuve d'activités interdisciplinaires dans la série ST2S, applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013

note de service n° 2012-076 du 26-4-2012 (NOR [MENE1221324N](#))

- **Baccalauréat technologique**

Définition de l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013

note de service n° 2012-075 du 26-4-2012 (NOR [MENE1221288N](#))

- **Classes préparatoires au baccalauréat professionnel**

Modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques

arrêté du 13-4-2012 - J.O. du 27-4-2012 (NOR [MENE1220364A](#))

- **Baccalauréat professionnel**

« Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons » : création et modalités de délivrance

arrêté du 13-4-2012 - J.O. du 24-4-2012 (NOR [MENE1220363A](#))

- **Brevet de technicien**

Calendriers des épreuves et compléments à certaines définitions d'épreuves pour la session 2012 de l'examen

note de service n° 2012-087 du 9-5-2012 (NOR [MENE1222028N](#))

- **Actions éducatives**

Prix Goncourt des lycéens

circulaire n° 2012-078 du 27-4-2012 (NOR [MENE1221852C](#))

- **Engagement des élèves hors cadre scolaire**

Application de l'article 18 de la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique

décret n° 2012-662 du 4-5-2012 - J.O. du 6-5-2012 (NOR [MENE1220999D](#))

- **Établissements d'enseignement français à l'étranger**  
Homologation - campagne 2012-2013  
note de service n° 2012-074 du 9-5-2012 (NOR [MENE1221387N](#))

#### Personnels

- **Brevet informatique et internet pour adultes**  
Référentiel de compétences  
arrêté du 13-4-2012 - J.O. du 27-4-2012 (NOR [MENE1205811A](#))
- **Personnels de direction**  
Intentions de mobilité à la rentrée 2013 - recensement des postes susceptibles d'être vacants  
note de service n° 2012-077 du 26-4-2012 (NOR [MENH1221767N](#))

#### Mouvement du personnel

- **Conseils, comités et commissions**  
Nominations au Conseil supérieur de l'éducation  
arrêté du 20-4-2012 (NOR [MENJ1200175A](#))
- **Nomination**  
Secrétaire général de l'académie de Versailles  
arrêté du 26-4-2012 (NOR [MENH1200178A](#))

## **11 - JOURNEE MONDIALE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS, 12 JUIN 2012**

### **Une heure contre le travail des enfants**

2012 marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Journée mondiale contre le travail des enfants. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a lancé la première Journée mondiale en 2002 dans le but de mettre en lumière le fléau que représente le travail des enfants et pour que cette journée serve de catalyseur au mouvement international de lutte contre le travail des enfants.

L'IE, (Internationale de l'Education) en collaboration avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants mis en place par l'OIT (OIT-IPEC), lance la campagne « *Une heure contre le travail des enfants* ».

L'IE a développé **un matériel de campagne pédagogique et interactif** destiné à être utilisé à l'échelle mondiale par les syndicats d'enseignants, leurs membres et les élèves pour entreprendre des activités autour de la problématique du travail des enfants : le kit de la campagne, qui comprend une activité, une affiche et des crayons, est maintenant disponible en téléchargement sur cette page internet. :

[http://www.ei-ie.org/fr/events/event\\_details/52](http://www.ei-ie.org/fr/events/event_details/52)

# Une heure contre le travail des enfants



le 12 juin,  engagez-vous  
contre  le travail des enfants !